



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



***RESTRUCTURATION FONCIERE FORESTIERE
MONTS DU BEAUJOLAIS***

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE**



SAFER RHONE-ALPES – SERVICE DEPARTEMENTAL DU RHONE
18, Av. des Monts d'Or – 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
Tél. 04.78.19.62.30 – Fax 04.78.19.62.31

RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITE

Le Département souhaite apporter son soutien à la restructuration foncière de la forêt du département du Rhône, les objectifs poursuivis étant de :

- restructurer le parcellaire
- assurer des îlots de gestion viables avec l'engagement des acquéreurs à apporter les garanties d'une gestion durable des biens acquis, conformément à la réglementation en vigueur (Art. L7 du Code Forestier).

Critères géographiques

Les aides apportées sont éligibles sur les cantons et les communes suivantes :

- Canton d'AMPLEPUIIS
- Canton de LAMURE-SUR-AZERGUES
- Canton de MONSOLS
- Canton de TARARE
- Canton de THIZY
- Canton du BOIS D'OINGT
- Canton de BEAUJEU : uniquement les communes de Avenas, Beaujeu, Les Ardillats, Marchampt, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Didier-sur-Beaujeu, Vauxrenard, Vernay
- Canton de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE : uniquement les communes de Le Perréon, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Vaux-en-Beaujolais.

Critères techniques

- Priorité aux échanges et cessions de terrains à vocation forestière de moins de 4 hectares
- Priorité aux cessions et échanges de parcelles constituant des enclaves ou des obstacles à la desserte des massifs forestiers
- Préférence pour les acquéreurs ayant une parcelle contiguë à la parcelle objet de la demande

Les dossiers de demandes de subvention seront étudiés et validés par un Comité de pilotage.

Il est précisé que, pour être éligible à ce programme, les dossiers devront être transmis à la SAFER pour le 15 septembre 2009 au plus tard, pour des cessions ou échanges régularisés par acte notarié avant le 15 septembre 2009.

MONTANT DE LA SUBVENTION APPORTEE PAR LE DEPARTEMENT DU RHONE

Pour inciter les propriétaires forestiers à adhérer au programme de restructuration foncière, le Département du Rhône rembourse, dans ses limites budgétaires, aux acquéreurs de parcelles forestières une partie du coût des actes notariés – droits de mutation compris.

L'aide départementale est établie sur la **base d'environ 80% du montant Hors Taxes des frais d'acte**. Cette aide est plafonnée pour un dossier de cession à **1 500 euros maximum**.

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Afin de pouvoir accéder aux aides prévues par ce programme, les bénéficiaires devront satisfaire à l'engagement suivant :

Les propriétés regroupées devront présenter une **garantie de gestion durable** (Plan simple de gestion, adhésion à un code de bonnes pratiques sylvicoles ou à un règlement type de gestion). Pour cela, ils peuvent prendre contact avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes (CRPF) qui assure un rôle de conseil et d'appui technique pour la mise en place des garanties de gestion durable.

Coordonnées du CRPF :

- Beaujolais Nord : M. Yves BRÛLE – Rue du Haut Beaujolais – 69 860 MONSOLS
Tel. / Fax : 04 74 04 74 43
Permanence le lundi matin
- Beaujolais Sud : M. Olivier CHOMER – 14 rue de l'Égalité – 69 550 AMPLEPUIS
Tel. / Fax : 04 74 89 21 50
Permanence le mardi matin

Les bénéficiaires devront fournir un dossier complet à la SAFER, chargée de l'instruction des dossiers de demandes de subvention (Coordonnées de la SAFER : 18 av. des Monts d'Or – 69 890 LA TOUR DE SALVAGNY – Tel. : 04 78 19 62 30 – Fax : 04 78 19 62 31).

Ce dossier comprendra l'ensemble des pièces suivantes :

- **engagement sous seing privé de garantie de gestion durable et de non-démembrement** des nouvelles parcelles constituées pendant 20 ans (document ci-joint à retourner signé)

- la **copie de l'acte notarié** (de vente ou d'échange)

- **une attestation notariale de propriété** (*copie jointe, à faire signer par le notaire*)

- un **extrait de la matrice cadastrale** des parcelles voisines déjà propriété de l'acquéreur sur la même commune (relevé cadastral à se procurer dans la Mairie concernée ou au Centre des Impôts Foncier et du Cadastre domicilié 69 route du Riottier – 69 400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE)

- la copie de la **taxe prévisionnelle des frais d'actes notariés** délivrée par le notaire

- un **R.I.B.**, R.I.P. ou R.I.C.E. au nom de l'acquéreur pour le versement des aides du Département

RESTRUCTURATION FONCIERE FORESTIERE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ENGAGEMENTS DE GESTION DURABLE ET DE NON DEMEMBREMENT

Je soussigné

Madame, Mademoiselle, Monsieur _____

Demeurant :

Agissant en nom propre ou pour le compte de (indivision, Groupement Forestier...à préciser) : _____

Accepte les engagements suivants, afin de pouvoir accéder aux aides du Département du Rhône prévues par le programme de restructuration foncière forestière.

Ces engagements sont souscrits pour une période de **20 ans** à compter de la date d'acquisition des parcelles bénéficiant de la subvention.

Pendant une durée minimale de **20 ans** à compter de la date de signature de l'acte authentique de cession ou d'échange, l'acquéreur sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droit, les conditions spéciales ci-après :

1/ Le bien acquis conservera une vocation forestière ;

2/ Le bien acquis ou le tènement qu'il constitue avec les autres parcelles déjà propriété de l'acquéreur ne pourra être ni morcelé, ni loti, même en cas d'aliénation à titre onéreux ou de donation entre vifs ou d'apport en société ou d'échange ;

3/ L'acquéreur s'engage pour l'ensemble du tènement constitué (parcelles acquises + parcelles déjà propriété de l'acquéreur), à apporter des garanties de gestion forestière durable telles qu'elles sont définies aux articles L 222-1 et L 222-6 du Code Forestier : Plan simple de Gestion, Règlement Type de Gestion ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (voir CRPF).

Fait à _____, le _____

Signature :

**ATTESTATION NOTARIALE DE PROPRIETE
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FORET**

1- DESIGNATION DU BIEN VENDU OU DES BIENS ECHANGES :

Commune :

Désignation cadastrale :

Surface : ha a ca

Nature des biens :

2- IDENTITE DU VENDEUR / COECHANGISTE :

Nom et prénom ou raison sociale :

Date de naissance :

Adresse :

3- IDENTITE DE L'ACQUEREUR / COECHANGISTE :

Nom et prénom ou raison sociale :

Date de naissance :

Adresse :

**4- PRIX DE VENTE OU ESTIMATION DE LA VALEUR DES BIENS
ECHANGES :**

MONTANT : euros

5- ETUDE NOTARIALE :

ACTE SIGNE le :

(Signature et cachet du notaire)